



VILLE DE FARNHAM
FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCÈS À UN DOCUMENT
*Loi sur l'accès aux documents des organismes publics
et sur la protection des renseignements personnels*

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Téléphone :	Courriel :

IDENTIFICATION DU DOCUMENT DEMANDÉ

Adresse de la propriété visée :
Document demandé :

AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE

À titre de propriétaire de l'immeuble visé par la présente demande, j'autorise le demandeur à avoir accès au document demandé.	
Nom du propriétaire :	
Signature :	Date :

MODE DE TRANSMISSION - FAIRE UN SEUL CHOIX

<input type="checkbox"/> Envoi de copie du document par courriel : _____	
<input type="checkbox"/> Envoi de copie du document par la poste	
<input type="checkbox"/> Consultation à l'hôtel de ville	
Signature :	Date :

Ce formulaire est mis à la disposition des personnes qui désirent adresser à la Ville de Farnham une demande d'accès à un document ou à un renseignement personnel.

Si vous avez de la difficulté à identifier le document que vous recherchez vous pouvez communiquer avec la responsable de l'accès aux documents.

Votre demande doit être **suffisamment précise** pour permettre à la responsable de repérer le document. **Seules les demandes écrites sont susceptibles de révision devant la Commission d'accès à l'information.**

Le délai de réponse maximal fixé par la *Loi* est de vingt jours de calendrier. Exceptionnellement, ce délai peut être prolongé de dix jours. Dans un tel cas, un avis est donné par écrit.

Des frais de photocopies et de transmission des documents pourraient être exigés. La lettre de réponse vous précisera le montant à être payé pour l'obtention des documents demandés. Ces frais sont exigibles que les documents soient transmis par courriel ou par la poste. La consultation des documents aux bureaux de la Ville de Farnham est toutefois gratuite.

La responsable de l'accès est M^{me} Marielle Benoit, directrice générale et greffière. Vous pouvez communiquer avec elle au 450 293-3326, poste 224.